



Association de sauvegarde et de valorisation du patrimoine en val de Sienna

La voix du patrimoine de Sienna

Téléphone : 02 33 61 45 49 Portable : 06 87 56 35 58 patrimoine.valdesienne@wanadoo.fr

Le moulin de la Vallée à Maupertuis ASVPVS N° 72 2013

La planche « A » du cadastre napoléonien de 1826 révèle l'existence, sur un bief appelé la rivière du moulin, naissant et aboutissant sur la Soulles, d'un bâtiment au lieu-dit de la Vallée à usage de moulin. Le territoire communal est traversé par cette rivière dite du moulin qui n'est autre que ce canal d'aménée. Trois cours d'eau ponctuent le territoire communal, la Girardière marque les limites



Carte de Cassini XVIII-ème siècle

avec Le Guislain et La Haye-Bellefond avec Maupertuis, la Soulles qui quant à elle limite les communes de Maupertuis et de Villebaudon. Entre les deux, le canal du moulin prenait naissance sur la Soulles à proximité du village de la Vallée, alimentait les moulins, et rejoignait la Soulles en amont du moulin de la Jugannière, du canal il ne reste rien.

Les moulins de Maupertuis ou de la vallée, ou plus exactement le moulin banal de la Vallée, avaient trouvé leur place entre le moulin banal de Villebaudon et celui de la Jugannière. La carte de Cassini, vers 1750, montre les moulins de Maupertuis. Un acte de vente daté du 30 juillet 1876 chez maître Eugène, Alexandre Lechevallier, notaire à Saint-Samson-de-Bonfossé (5 E 24537), passé entre Jean, Joseph Lejantel et Sophie, Octavie Quesnel son épouse, vendeurs, et Alexandre, Désiré Levionnois et Justine, Félicie Fleuret, son épouse, acquéreurs des immeubles, commune de Maupertuis, village de la Vallée, se consistant en un moulin à trois tournants et un moulin à huile avec les machines et ustensiles des dits moulins, une maison, une écurie, une boulangerie, un buret, une cour, un étang, un jardin légumier et un verger, le tout cadastré en « A » 90, 93-95. Ces moulins avaient été achetés de Jean, François Desvages et de Virginie Levilly, le 12 avril 1858, chez maître Blouet, notaire à Percy. Ces immeubles n'avaient pas changé dans la toponymie : moulin à trois tournants,

L'ensemble des recherches, textes ont été effectué par Monsieur Jacky Brionne, président de l'ASVPVS et mis à votre disposition avec son aimable autorisation.



Association de sauvegarde et de valorisation du patrimoine en val de Sienna

La voix du patrimoine de Sienna

Téléphone : 02 33 61 45 49 Portable : 06 87 56 35 58 patrimoine.valdesienne@wanadoo.fr

moulin à huile, étang, les machines et les ustensiles, et divers immeubles déjà



Mariette de la Pagerie 1689

décrits. Jean, François Desvages les avait recueilli de la succession de ses père et mère, François, Germain, meunier de profession, décédé à Maupertuis, le 15 juillet 1849, âgé de 65 ans et Sophie, Louise Paris, née à Moyon, décédée âgée de 65 ans, le 21 février 1851. La mutation des successions se fit le 11 janvier 1850 pour le premier (3 Q 5946) et le 16 août 1851 pour la seconde (3 Q 5947). Un bail est conclu le 3 novembre 1885 par Pierre, Arsène Fleuret, maître d'hôtel à Paris chez la

marquise de Grammont, propriétaire et Aimable Fontaine, meunier à Maupertuis, d'un moulin à trois tournants avec bâtiments d'habitation et d'exploitation, cour, jardin et prés, le tout d'environ deux hectares vingt ares, à la Vallée (SSP Percy, volume 20, folio 200, cases -6- 7). Il n'est plus question de moulin à huile. Pierre, Arsène Fleuret décède à Paris le 5 juillet 1896, et le mandataire de Félicie Fleuret, épouse de François, Léon Riard, du Havre, informe que le de cujus fait héritière, sa mère, Marie Osmond, veuve Fleuret à Quibou, Augustine, veuve d'Auguste Levionnois, Emile Fleuret, Auguste, tous deux garçons meuniers, Aimée, Félicie épouse de François, Léon Riard, au Havre et Eugène à Quibou. La succession (3 Q 5987) précise qu'à la suite de l'état de vétusté dans lequel se trouvait le moulin, monsieur Fleuret ayant refusé de faire les réparations nécessaires pour que le moulin puisse fonctionner, il avait été convenu entre lui et le fermier que les fermages seraient réduits à partir du 29 septembre 1895. Le moulin est vendu judiciairement le 31 août 1896 et acquis par Constant Lucas, cultivateur à Maupertuis, « lequel fait déclasser le moulin et s'occupe en ce moment de le démolir ». Le cadastre communal de Maupertuis, actualisé en 1932, représente toujours le canal du moulin, mais de ce dernier

L'ensemble des recherches, textes ont été effectué par Monsieur Jacky Brionne, président de l'ASVPVS et mis à votre disposition avec son aimable autorisation.



Association de sauvegarde et de valorisation du
patrimoine en val de Siègne

La voix du patrimoine de Siègne

Téléphone : 02 33 61 45 49 Portable : 06 87 56 35 58 patrimoine.valdesienne@wanadoo.fr

plus aucune trace. En 1819, le 17 août, Jean, François Le Chanoine, meunier, fils de feu Pierre, originaire de La Haye-Bellefond, domicilié à Maupertuis, vend, abandonne et rétrocede sous les garanties de droit et de fait, chez le notaire de Hambye (5 E 4257) au bénéfice de François, Germain Desvages, fils de Jean, originaire de Moyon, domicilié en la commune de Hambye, présent et acceptant pour lui et ses ayants cause 1° les moulins de la commune de Maupertuis composés de quatre tournants dont trois à grain et un à huile avec le bâtiment qui le renferme, la petite étable à porc adossée, avec le terrain environnant, la cour et toute la dépendance desdits moulins ; 2° l'étang ou retenue d'eau étant en face au-devant desdits moulins servant à les faire tourner ; 3° une portion de terre longeant ledit étang du côté du midi contenant environ vingt ares ; 4° un petit pré, nommé le pré du moulin contenant environ quarante ares ; 5° une autre petite pièce de terre en labour, ce pré nommé les jardinets d'étendue superficielle d'environ seize ares. L'acte fait référence à une origine antérieure transcrite chez maître Dupont, notaire prédécesseur, daté du 13 juin 1815 mais celui du 30 novembre 1816 (maître Pignollet, notaire à Hambye, 5 E 4254) en la maison de maître Dupont, ancien notaire, en présence de Marie-Jeanne Robert, veuve de Michel, Joachim Lefebvre, meunière, domiciliée à Hambye, en son nom et en celui de ses enfants, autorisée par le conseil de famille suivant la délibération du juge de paix du canton de Gavray, laquelle après avoir fait l'acquêt du moulin de Mauny et dépendances, situé en la commune de Hambye, vend et abandonne au nom et bénéfice de Jean, François Lechanoine, meunier, fils de feu Pierre, originaire de La Haye-Bellefond, domicilié en celle de Sourdeval-les-Bois, les moulins de la commune de Maupertuis. L'acte délivre une autre origine qui nous renvoie vers la dernière dame de Maupertuis, Catherine, Henriette Duhamel, veuve de Monsieur Beauquet-de-Campigny, et le cas échéant, à ses enfants mineurs héritiers, en vertu d'un acte passé devant maître Lemouet (...), notaire à Bayeux le deux Messidor de l'an dix de la République ou 21 juin 1802. D'autres immeubles intégrés à cette vente avaient été acquis chez maître Dupont, notaire à La Baleine le 16 mai 1810, le 1er avril 1812.

L'ensemble des recherches, textes ont été effectué par Monsieur Jacky Brionne, président de l'ASVPVS et mis à votre disposition avec son aimable autorisation.



Association de sauvegarde et de valorisation du
patrimoine en val de Sienna

La voix du patrimoine de Sienna

Téléphone : 02 33 61 45 49 Portable : 06 87 56 35 58 patrimoine.valdesienne@wanadoo.fr

L'acquisition se fait moyennant le paiement de la rente due à madame de Campigny, et pour effectuer la garantie cidevant promise et donner toute sureté à l'acquéreur ladite venderesse oblige tous ses biens présents et à venir et affecte et hypothèque spécialement un petit moulin à un tournant connu sous le moulin de la Chaussée, commune de Hambye, sur la rivière de la Hambiotte. Lequel moulin que ladite Lefèvre à acquis de monsieur Le Coq avec ceux de Mauny le 19 janvier dernier. Une visite aux archives départementales du Calvados permettra, sans doute, de prendre connaissance de la suite de cette histoire...

L'ensemble des recherches, textes ont été effectué par Monsieur Jacky Brionne, président de l'ASVPVS et mis à votre disposition avec son aimable autorisation.